

CONDITIONS GENERALES DE VENTE LORATEX AU 1/01/2022 rev4

DUREE DE FORMATION :

Un jour de formation représente 7 heures minimum de situations pédagogiques. Les formations démarrent à 9 heures (sauf mention contraire inscrite sur la convocation ou échange par mail).

NATURE DES FORMATIONS :

Toutes les formations présentées dans ce catalogue s'inscrivent comme des actions d'adaptation et de développement des compétences.

INSCRIPTION :

Les inscriptions aux stages sont prises en compte selon le document modalité d'inscription vs2 que le client est invité à adresser au choix :

Par mail à bdelaurier@loratex.com

Par courrier à Loratex 8 allée Jean Barral 92330 Sceaux

Le client précisera dans la mesure du possible le nombre et le nom des participants, les pré requis pour la formation seront demandés avant la formation.

CONVOCATION :

Une convocation est envoyée à la société ou au stagiaire, dans le cas de l'envoi à la société une preuve de la transmission de la convocation et du programme au stagiaire sera demandée (mail ou courrier).

CONDITIONS FINANCIERES :

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer au taux de TVA en vigueur. À la fin de la formation, la facture est adressée et vaut convention simplifiée conformément aux dispositions du code du travail en matière de formation professionnelle continue. Les remises éventuelles sont applicables sur le coût pédagogique HT du stage. LORATEX est immatriculée au titre de la formation continue sous le n°auprès de la DRTEFP de Nanterre. Si le client souhaite que le règlement soit pris en charge par un OPCO : - il s'engage à faire une demande de prise en charge auprès de son OPCO et de s'assurer que ce dernier envoie le contrat de prestation de service à LORATEX

avant la formation. Il s'assure de la bonne fin du paiement par l'organisme désigné. Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le prix de la formation, le reliquat sera facturé au client. Si LORATEX n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO avant la fin de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

CONDITIONS CONTRACUELLES :

A défaut de convention de formation signée et retournée par le client auprès de nos services avant le début de la formation, un bon de commande ou un bon pour accord de la proposition commerciale vaut commande ferme et définitive.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Le règlement intérieur applicable concernant l'hygiène, la sécurité et l'environnement est celui du lieu où se déroule le stage complété par celui de LORATEX.

ATTESTATION DE PRÉSENCE ET SUIVI DES FORMATIONS:

Une attestation de suivi de formation personnalisée est envoyée pour chaque stagiaire à l'issue de la formation au responsable de l'inscription. Chaque participant est invité en fin de formation à remplir un questionnaire d'évaluation qui permet à LORATEX d'évaluer la prestation du formateur et de cerner les attentes des clients, par ailleurs 3 mois après la formation le donneur d'ordre recevra un questionnaire de suivi de la formation.

ANNULATION – REPORT – SUIVI PARTIEL D'UNE FORMATION

Toute entreprise a la possibilité jusqu'à la veille d'un stage de remplacer un stagiaire défaillant par un autre en prévenant immédiatement par mail à bdelaurier@loratex.com.

Toute annulation doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation moins de 10 jours ouvrés avant le début du stage, le montant de la participation restera immédiatement exigible au titre d'indemnité forfaitaire. LORATEX se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage en raison d'effectifs insuffisants ou de tout événement imprévu qui affecterait l'organisation du stage. En cas d'annulation, votre paiement vous sera renvoyé. Toute formation

suivie partiellement par un stagiaire donnera lieu au paiement de la totalité de la formation.

NON RESPECT DES HORAIRES DE LA FORMATION ET/OU DÉPART ANTICIPÉ DU STAGIAIRE

Les stagiaires qui sans autorisation de leur employeur et sans motif légitime, sans prévenir le formateur ne respectent pas les horaires de la formation (arrivée, repas, après-midi, départ) échappent à la responsabilité de l'organisme de formation.

INFORMATIONS PRATIQUES

Les modalités d'accès vous sont adressées en général au plus tard 10 jours ouvrés avant le début du stage avec la convocation.

STAGES DANS LES LOCAUX DU CLIENT

Les modalités d'organisation et de gestion incombent aux clients, les moyens seront vérifiés avant la réalisation de la formation, la réalisation de la formation pourrait être refusée si les locaux mis à disposition n'étaient pas conformes au bon déroulement de la formation.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Tous les supports (plans, études, projets, calculs, procédés, savoir-faire, brevets...), qui sont mis en oeuvre ou mis à disposition, dans le cadre de la formation, restent la propriété exclusive de LORATEX et INERIS formation. Ces supports ne peuvent en aucun cas être communiqués à des tiers sans l'accord écrit et préalable de LORATEX et INERIS formation. Concernant les films, le seul droit consenti est un droit d'utilisation à des fins personnelles et non commerciales. L'utilisateur ne peut reproduire, modifier, supprimer, ajouter, diffuser, distribuer ou de toute autre manière exploiter le contenu du film, en tout ou en partie, sauf autorisation préalable et écrite d'INERIS formation. Le manquement à ces règles constitue un délit de contrefaçon qui ouvre droit à INERIS formation d'exercer tous les recours dont il dispose en vertu du code de la propriété intellectuelle et des traités internationaux relatifs à la protection des droits d'auteur.

RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE

LORATEX est tenue à une obligation de moyens concernant la conformité de la formation dispensée aux besoins et attentes du stagiaire. LORATEX ne saurait être tenue responsable des utilisations et mises en application effectuées par le stagiaire avec les connaissances acquises lors de la formation. En tout état de cause, si la responsabilité contractuelle de LORATEX devait être retenue pour des dommages prouvés et directs, la totalité de l'indemnisation éventuellement due au stagiaire ne saurait excéder le montant payé lors de son inscription.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout différent est soumis aux dispositions de la loi française. Dans toute contestation se rapportant aux prestations, les tribunaux de Nanterre (haut de seine /FRANCE) seront seuls compétents quels que soient les conditions d'achat et le mode de paiement acceptés, même en cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs.